

-----  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2024 – 987 DU 19 JUIN 2024**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Centre de Partenariat et  
d'Expertise pour le Développement durable.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-315 du 14 juin 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-003 du 09 janvier 2024 portant approbation des statuts du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable ;
- sur** proposition du Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 juin 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **SEGLA Elias Akpé Kuassivi**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **MEDENOU Aristide**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- monsieur **AMADOU Yacoubou**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale ;
- monsieur **SODJINOÛ AÏNA Marius Mahussi**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;
- monsieur **SOUMANOU Adéchinan O. M.**, représentant du Ministère des Affaires étrangères ;
- monsieur **HOUINATO Marcel R. B.**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **HOUNDENOU Constant**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable.

## **Article 2**

Monsieur **AMADOU Yacoubou** est nommé président du Conseil d'administration du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable.

## **Article 3**

Les membres du Conseil d'administration du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable.

## **Article 4**

Le Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

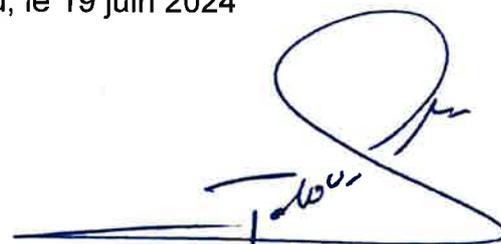
## **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2020-284 du 20 mai 2020 portant nomination des membres du Conseil de Gérance du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement durable ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



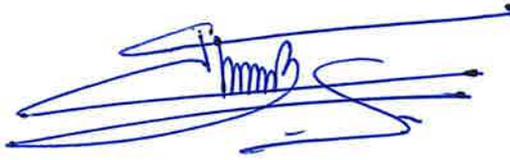
**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat

Le Ministre du Développement et de la  
Coordination de l'Action gouvernementale,



**Abdoulaye BIO TCHANE**  
Ministre d'Etat

Le Ministre du Travail  
et de la Fonction publique,



**Adidjatou A. MATHYS**

**AMPLIATIONS** : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MDC 2 ; MEF 2 ; MTFP 2 ; AUTRES MINISTERES 18 ;  
SGG 4 ; INTERESSES 7 ; JORB 1.